

à propos

LE JOURNAL DES LOCATAIRES D'HABITAT DE LA VIENNE



LES CONSEILS CITOYENS :

10 ANS APRÈS, OÙ EN EST-ON ?



En bref

Atelier compostage et
jardinage à l'Hypogée



En direct

Aux renardières, les rendez-
vous de l'été



On vous dit tout

La régularisation des
charges arrive





“ Favoriser la concertation avec les habitants ”

Edito

Parce qu'il est indispensable de construire ensemble nos quartiers et nos logements, d'aujourd'hui et de demain, nos équipes ont à cœur d'œuvrer quotidiennement pour vous accompagner. En témoignent les nombreuses animations, passées et à venir qui jalonnent notre territoire de la Vienne. Rencontres de quartiers à Châtellerault, animations autour de l'environnement et du bien vivre ensemble à Loudun ou encore lutte contre les incivilités à Poitiers.... autant d'actions à découvrir au sein de ce dernier numéro d'À Propos, pour lesquelles je tiens à souligner l'investissement de notre personnel.

Des projets qui mettent également à l'honneur notre mission sociale en concertation avec les habitants : et c'est tout naturellement, que nous avons choisi de consacrer le thème du dossier central de notre journal, au rôle et aux missions des conseils citoyens, à l'écoute des préoccupations des habitants et de leur cadre de vie. Souvent méconnus, les conseils citoyens vous offrent pourtant la possibilité d'exprimer vos attentes et de faire naître des initiatives locales. Je ne peux que vous encourager à vous rapprocher d'eux afin de participer à la vie de votre quartier.

Et pour ceux qui souhaitent devenir propriétaires, découvrez nos lots à bâtir au sein du futur Éco-Hameau à Béruges : l'occasion de pouvoir conjuguer construction, environnement et habitat durable !

Bonne lecture et bel été à tous !

Henri COLIN

Président du Conseil d'administration

En bref

Lutte contre les incivilités : on a tous un rôle à jouer, quel est le vôtre ?



En partenariat avec le bailleur social Ekidom, **une action de sensibilisation a été menée au sujet des encombrants et dépôts de déchets sauvages en avril dernier.** Face au constat de la **multiplication des déchets et dépôts sauvages**, l'objectif était d'interpeller les habitants des quartiers des Couronneries et de Beaulieu en menant une action choc, façon scène de crime. Ainsi, après une semaine sans enlèvement des encombrants de la part de nos équipes, les déchets et dépôts sauvage ont alors été regroupés et enfermés avec de la rubalise ou des grilles avec le slogan suivant : « Stop incivilités. On a tous un rôle à jouer : quel est le vôtre ? ».

Au total, ce sont plus de 40 m³ de déchets qui ont été ramassés dans les différents lieux de collecte. Cette action de sensibilisation visait avant tout, à marquer les esprits et inciter chacun à agir à son échelle. Pour rappel, le délit de dépôt sauvage est sanctionnable d'une amende de 750€.

Sommaire

Edito p. 02

En bref p. 03

Lutte contre les incivilités
Atelier compostage et jardinage à l'Hypogée
Changement du paiement par Efcash
Enquête satisfaction : votre avis compte !

Grand angle p. 04

Les conseils citoyens : 10 ans après, où en est-on ?

En direct p.06

Animations aux Renardières
Cassio'fête
Ateliers festifs à Loudun

On vous dit tout... p. 07

La régularisation des charges arrive en juillet

Devenez propriétaire p. 08

Spécial Éco-hameau de Béruges



Gardons le lien !

Parce que nous souhaitons maintenir le lien avec l'ensemble de nos locataires, notre journal est accessible à tous, en version numérique sur notre site internet et continue à vous être adressé en papier par voie postale.

Notre journal est imprimé sous la norme 100% PEFC qui atteste que le bois à l'origine du papier provient de forêts gérées de manière durable.



Mais aussi...

Attention aux démarcheurs !



Le démarchage abusif continue de sévir et représente un véritable danger. Qu'ils se fassent passer pour les distributeurs d'électricité, les fournisseurs d'énergie, de fibre optique ou une entreprise se disant mandatée par l'Office ou la commune, nous vous invitons à la plus grande vigilance. Afin d'éviter toute déconvenue, voici quelques conseils :

- par précaution toujours fermer sa porte d'entrée ;
- ne pas laisser entrer des personnes que l'on ne connaît pas ;
- si un professionnel se présente, lui demander sa carte professionnelle.

Nos équipes de terrains [gardiens, ouvriers de régie, chargés d'état des lieux...] disposent de badges et de vêtements professionnels identifiables. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter !

Enquête satisfaction : votre avis compte !

À partir de la mi-septembre, l'Office lance son enquête triennale de satisfaction dans le cadre d'une démarche nationale. Réalisé par notre prestataire AVISO, l'organisme de sondage vous sollicitera par téléphone pour répondre, en quelques minutes, à votre satisfaction concernant différentes thématiques comme le cadre de vie, la propreté etc. . **Si vous êtes locataire chez Habitat de la Vienne, vous serez donc susceptible d'être contacté du 11 septembre au 7 octobre 2023.**

Atelier compostage et jardinage à la cité de l'Hypogée

Au sein du quartier de l'Hypogée à Poitiers, les équipes d'Habitat de la Vienne ont organisé **des ateliers de sensibilisation auprès des enfants du quartier sur le compost et ses bienfaits.**

À cette occasion, un atelier de plantation d'herbes aromatiques a été organisé avec les habitants afin de leur faire découvrir l'intérêt du compost : ainsi, avec des outils et de la volonté, les enfants ont pu planter du persil, du romarin, du basilic, du thym et de la ciboulette !



Pour conclure cette journée, après avoir réussi des coloriages et répondu à nos questions sur le compost, les enfants ont remporté des lapins en chocolats ainsi que des petits kits de jardinage. L'occasion de rassembler jeunes, seniors et familles autour de valeur du développement durable tout en maintenant un lien et une entre les habitants au travers d'actions participatives.

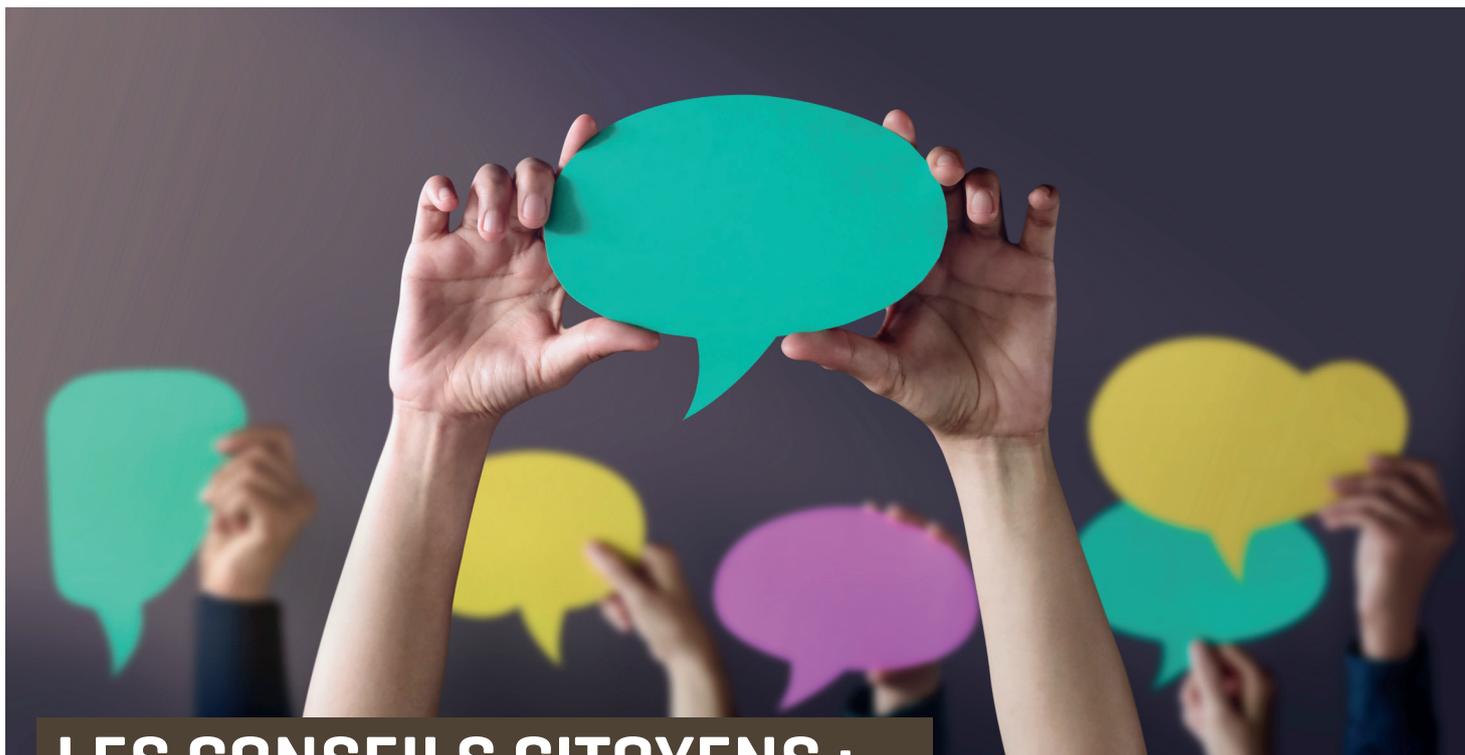
Un grand merci à notre gardien pour l'animation et notre équipe de régie pour l'installation de la jardinière ainsi qu'à nos résidents pour leur participation. Rendez-vous au quartier de l'Hypogée pour voir comment les plantes des enfants évoluent !



Changement du paiement par Eficash



EFICASH est un service proposé par la Banque Postale qui vous permet payer votre loyer en espèces. **Depuis le 23 mai 2023, le service EFICASH est modifié pour se conformer à de nouvelles règles. Ainsi le paiement en espèces du loyer d'un logement social peut être effectué jusqu'à 600 euros par mois.** Pour rappel, la Banque Postale applique des frais de service de 8€ pour chaque versement. Habitat de la Vienne prend en charge la moitié de ces frais soit 4€. Pour éviter ces frais supplémentaires, nous vous conseillons de choisir un autre moyen de paiement, notamment le prélèvement automatique plus simple, plus pratique et surtout gratuit. **Pour y souscrire, rendez-vous sur Mon Logement & Moi pour créer votre espace et passer au prélèvement automatique ou payer votre loyer en ligne.**



LES CONSEILS CITOYENS :

10 ANS APRÈS, OÙ EN EST-ON ?

Créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les conseils citoyens rassemblent les habitants des quartiers, les représentants d'association et les acteurs économiques locaux : près de 10 ans après leur mise en place, où en est-on ?

En 2014, les conseils citoyens ont été créés afin d'associer les habitants des quartiers à l'action publique locale. L'objectif, favoriser l'expression des habitants et leur permettre de participer pleinement à la vie de leur quartier. Intégrés aux instances de pilotage de la politique de la ville, les conseils citoyens sont obligatoires au sein des quartiers prioritaires (les Couronneries, Beaulieu à Poitiers, Ozon, le Lac, les Renardières, le centre-ville et Chateauneuf à Châtelleraut). En tant qu'acteurs du contrat de ville, les conseils citoyens participent ainsi à l'ensemble des instances et aux groupes de travail qui sont organisés autour de chacun des piliers des axes du contrat de ville : l'égalité femme/homme, la jeunesse et la lutte contre les discriminations

LES MISSIONS

Les conseils citoyens visent à :

- **favoriser l'expression de la parole des habitants aux côtés des acteurs institutionnels**, notamment ceux qui sont les plus éloignés des processus traditionnels de participation.
- **prendre en compte leur expertise d'usage dans le cadre de la politique de la ville** : ils ont vocation à participer pleinement à la gouvernance des contrats de ville en étant partie prenante de la démarche contractuelle à toutes les étapes [élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation] et sur l'ensemble de ses volets, y compris en matière de renouvellement urbain.

- **soutenir, initier et participer à des projets et des initiatives participatives** porter collectivement des améliorations pour les quartiers et pour les services publics.

COMMENT FONCTIONNE LE CONSEIL CITOYEN ?

Les conseils citoyens sont autonomes :

- chaque conseil citoyen doit élaborer un règlement intérieur ou une charte.
- chaque Conseil citoyen est autonome pour organiser ses travaux. Il peut se réunir selon un rythme qu'il définit lui-même [en séance plénière ou en commission restreinte]. Parallèlement, le Conseil citoyen est accompagné par la maison de quartier.

A la rencontre du ...



... conseil citoyen des Couronneries

A l'occasion de leur permanence du mercredi matin, A propos est allé à la rencontre du conseil citoyen des Couronneries : et c'est tout simplement ensemble qu'ils ont souhaité répondre à nos questions, à l'image de leur organisation.

Concrètement, pouvez-vous nous expliquer le rôle de votre conseil citoyen ?

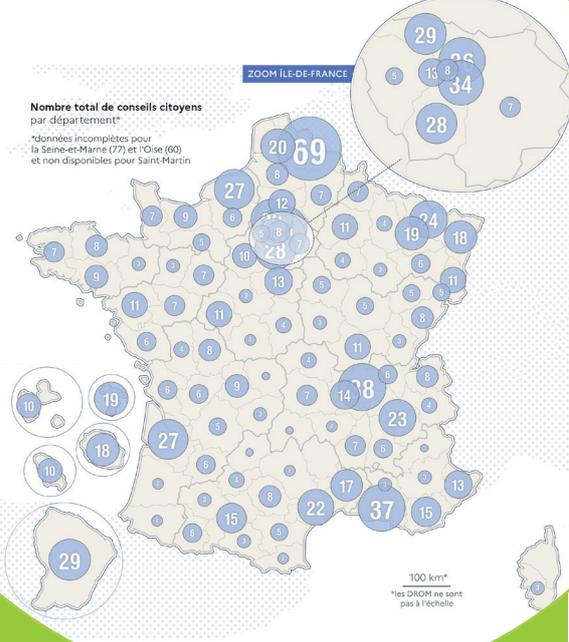
Nous sommes présents pour porter collectivement des projets : cela va du travail mené autour des budgets participatifs, à l'accessibilité ou à la co-construction du contrat de ville au travers d'ateliers... Nous sommes là pour assurer le relais entre tous les acteurs (habitants, ville, bailleurs, services de l'état...) mais en aucun cas pour faire "à la place de" : nous faisons de l'information et faisons remonter les problématiques. Nous sommes toujours dans un esprit consultatif afin d'assurer une interface participative.

Quelles actions avez-vous pu mener ?

Nous avons participé au travail mené sur les aménagements de l'espace public dans le cadre du renouvellement urbain des Couronneries, un projet auquel nous apportons notre contribution depuis 2017. Depuis plusieurs années, nous proposons régulièrement aux habitants des Cafés Réparations qui fonctionnent bien : pour le conseil citoyen c'est l'occasion d'aller à la rencontre des habitants mais également d'informer sur le tissu associatif local. Par exemple, nous avons accompagné la ligue de protection des oiseaux pour des actions de sensibilisation auprès des enfants dans les écoles du quartier : les champs d'interventions sont très variés.

Quel message souhaiteriez-vous adresser aux habitants ?

Nous souhaitons surtout leur dire que nous sommes à leur écoute et que s'ils ont besoin, ils peuvent venir nous trouver : il n'y a aucune obligation, que des possibilités ! Et c'est aussi pour nous une façon de nous investir et de nous rendre utile.



1034

 conseils citoyens

recensés en France au 1^{er} janvier 2023

Une question ? Une information ?

Rapprochez-vous du conseil citoyen de votre quartier

Châtelleraut

- **Le conseil citoyen de la FORÊT (LAC-RENARDIÈRES) :**
>MJC Horizons Sud : anim.mediation@mjc-horizons-sud.fr

- **Le conseil citoyen de CHÂTEAUNEUF - CENTRE VILLE :**
ccccv.chatelleraut@gmail.com.
> Animateur référent : Jean-Luc Minier -la Maison pour Tous :
jean-luc.minier@mpt-csc86.org

- **Le conseil citoyen d'OZON :**
conseilcitoyendelaplainedozon@gmail.com

Poitiers

- **Le conseil citoyen des COURONNERIES :**
cccouronneries@gmail.com
> **Centre d'Animation :**
antoine.bonneau@animation-couronneries.fr,
karine.boutant@animation-couronneries.fr

- **Le conseil Citoyen BEAULIEU :**
conseilcitoyen@centredebeaulieu.fr
> **Centre d'Animation de Beaulieu :**
secretariat@centredebeaulieu.fr

En direct

► LES RENARDIÈRES : LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

Faites le plein d'activités !

Cet été, rendez-vous à la MJC Horizons Sud de Châtelleraut au sein du quartier des Renardières pour découvrir et participer à de nombreuses animations qui se dérouleront tout au long de l'été :

- **Lundi 03 juillet** : Kermesse de fin de saison + pique-nique "Ateliers Bout d'choux" - Espace Enfance Famille du Lac
- **Jeudi 20 juillet** : Atelier cirque - Gratuit - Parvis salle polyvalente des Renardières 18H00
- **Vendredi 21 juillet** : Atelier Cirque - Gratuit - 18H00 / Représentation cirque - Gratuit - 19H30 - Parvis salle polyvalente des Renardières
- **Samedi 30 septembre** : Journée portes ouvertes MJC - Espace Enfance Familles du lac



Les inscriptions sur l'accueil de loisirs pour les vacances d'été sont d'ores et déjà ouvertes ! Plus d'information sur les inscriptions sur le secteur jeunes et sur les sorties de l'été au 05.49.21.05.32.

► RENCONTRES LOCATAIRES AUX COURONNERIES

Rendez-vous à la Cassio'fête

A l'occasion de la fin des travaux de réhabilitation des 258 appartements de la Résidence Cassiopée aux Couronneries à Poitiers, les gardiens ont souhaité offrir aux habitants, une fête de quartier avant l'été. **Ainsi, rendez-vous le mercredi 28 juin de 15h à 19h à l'aire de jeux du bâtiment central afin de partager un moment de convivialité.** L'occasion également de venir à la rencontre de nos équipes qui seront présentes tout au long de l'après-midi !

Infos et renseignements auprès de l'agence des Couronneries d'Habitat de la Vienne au 05 49 18 56 56.

► RETOUR SUR LES ATELIERS FESTIFS DE LOUDUN

Une sensibilisation aux éco-gestes réussie

Organisés par les équipes d'Habitat de la Vienne, **les Ateliers festifs de Loudun se sont déroulés le 15 juin 2023. Une journée entière d'animation et de convivialité pour tous les âges : animations autour du logement, escape game, jeux, confection de produits ménagers...**

Ce rendez-vous festif a aussi été l'occasion de rappeler les bons gestes pour préserver la planète tout en s'amusant grâce à la présence des Petits Débrouillards qui ont animés des ateliers sur la consommation énergétique du logement. Un grand merci à tous les partenaires qui se sont mobilisés et qui ont soutenu cette initiative qui nous espérons sera reconduite l'année prochaine !

On vous dit tout...

LA RÉGULARISATION DES CHARGES LOCATIVES

Cet été Habitat de la Vienne procédera à la régularisation des charges de l'année écoulée. Ainsi, vous recevrez votre relevé individuel fin juin et votre avis d'échéance fin juillet pour un paiement éventuel en août.

Les charges : acomptes mensuels, régularisation annuelle

Les charges locatives dites « récupérables » correspondent aux dépenses liées à votre immeuble et à votre logement [se reporter à l'encadré ci-contre]. Chaque mois, vous payez donc une provision sur les charges locatives en complément de votre loyer qui correspond aux factures payées par Habitat de la Vienne pour régler certaines dépenses dont bénéficient les locataires. Le coût exact des charges ne pouvant être connu à l'avance, le montant est calculé au plus juste en fonction des dépenses antérieures.

Chaque année, **un décompte individuel de régularisation de charges vous est adressé avec une notice explicative.**

Votre décompte présentera soit **un solde débiteur, soit un solde créditeur** [différence entre les dépenses réelles et les provisions mensuelles versées]. La différence est donc demandée au



locataire, ou remboursée dans le cas d'un trop perçu.

Une hausse des provisions de charges

Face à un contexte économique difficile avec une hausse des prix de l'énergie amorcée depuis presque 2 ans, les provisions de charges ont été augmentées tout au long de l'année 2022 afin **de limiter une régularisation excessive de vos charges.**

En 2023, le bouclier tarifaire pour l'habitat collectif, applicable en particulier aux logements sociaux et aux copropriétés, est élargi et prolongé. Ce « bouclier collectif » concerne le gaz et l'électricité.

Charges locatives récupérables, que comprennent-elles ?

Vos charges locatives collectives peuvent comprendre : [liste non exhaustive]

> le chauffage ECS (eau chaude sanitaire) et de l'eau froide collectif

- consommation de chauffage collectif
- entretien des installations d'eau chaude sanitaire, chaufferie, robinetterie
- consommation eau chaude / eau froide

> les charges des parties communes :

- consommation d'électricité
- entretien ménager
- entretien des espaces verts et des extérieurs
- consommation d'eau des communs

> les charges d'ascenseur

> la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Vous rencontrez des difficultés de paiement ?

En cas de difficulté de paiement, **n'hésitez pas à vous rapprocher du Service Relations Sociales d'Habitat de la Vienne**, mobilisé et à votre écoute au quotidien.

Nos assistants pré-contentieux et nos conseillers Sociaux sont à votre disposition pour vous accompagner individuellement dans la résolution de vos problèmes. Un règlement échelonné des charges pourra éventuellement vous être proposé et des aides pourront être sollicitées.

Le **Service des Charges se tient également à votre disposition** pour toute question concernant votre décompte individuel.

Contactez le 05 49 45 66 76 / charges@habitatdelavienne.fr



Devenez propriétaire

Devenez propriétaire à BÉRUGES

À PARTIR DE
31 000 €

(hors frais de notaire)

TERRAINS À BÂTIR



LOTS À BÂTIR

de 360 à 900 m²

- Eco-Hameau avec de nombreux **aménagements urbains et paysagers**
- Lots viabilisés et libres de constructeur
- Construction **respectueuse de l'environnement**

Éco-hameau : construisez durable !

Ouvert sur l'extérieur, l'éco-hameau offre un cadre de vie proche de la nature avec des maisons utilisant des matériaux écologiques pour leur construction et des énergies renouvelables pour leurs consommations énergétiques. Les habitations seront ainsi construites selon des principes bioclimatiques à partir de matériaux naturels [bois, terre cuite, pierre...] tout en conservant une architecture contemporaine.

L'éco-hameau a pour priorité de redonner une place plus équilibrée à l'homme dans l'harmonie de son environnement et dans le respect des écosystèmes. Des traversées vertes permettront de parcourir le lotissement et de retrouver les cheminements doux et de randonnées.



LES AVANTAGES

- Une charte adaptée qui privilégie l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, **résistants et durables.**
- Une construction en matériaux écologiques qui permet **une meilleure isolation thermique et ainsi des économies à long terme sur les dépenses énergétiques.**
- Située à 15 minutes de Poitiers, la commune de Béruges dispose **d'un patrimoine historique riche et qualitatif**, mais également **des espaces naturels** et de **nombreux services de proximité.**



Olivier KIRCH
Maire de Béruges

Pourquoi un Éco-hameau à Béruges ?

Béruges est une commune verte. L'essentiel de sa surface est couvert de vallées humides, de champs et de forêts. Cet éco-hameau se veut le reflet de ce cadre naturel, en privilégiant des constructions plus respectueuses de l'environnement. Aussi avec la volonté de créer un lieu de vie qui facilite la rencontre avec ses voisins pour créer du lien social, avec des parcelles plus ouvertes et des espaces partagés.

Quels sont les « plus » de la commune ?

Sa dimension "village", son cadre naturel, sa proximité avec Poitiers. Mais aussi ses services : école, transports en commun, commerces, fibre optique ainsi que son tissu associatif riche.

Que diriez-vous aux potentiels futurs acheteurs ?

Béruges, c'est un cadre privilégié pour installer sa famille, élever ses enfants. C'est un esprit "village" qui rapproche les habitants, à 20 minutes du centre de Poitiers.

Bienvenue à Béruges !

Contact : Julie KOESSLER – 06 11 30 35 80 j.koessler@habitatdelavienne.fr